

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1616 portant intégration des chauffeurs du Corps Territorial dans cadre territorial des chauffeurs-mécaniciens .

n° 1616

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 décembre 1962

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro  
31 décembre 1962

### VISAS

**Vu** la délibération de l'Assemblée Territoriale n° 65 en date du 5 juillet 1958 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres Territoriaux rendue exécutoire par arrêté n° 780/CAB du 15 juillet 1958

**Vu** l'arrêté ne 818 du 16 juillet 1961, portant intégration dans le Cadre Territorial des Chauffeurs, de MM. Ibrahim Mahamake, Djama Farah Roble, Idriss Mohamed Waiïss et Houmed Ali Dini

**Vu** les résultats des examens professionnels de mécaniciens-dépanneurs donnant accès dans le Cadre des Chauffeurs-Mécaniciens ; Après avis des Commissions Paritaires obtenu le 8 décembre 1962,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les chauffeurs du Cadre Territorial, ci-après désignés, déclarés admis à l'examen professionnel de mécaniciens-dépanneurs, Sont intégrés dans le Cadre Territorial des chauffeurs-mécaniciens, selon les modalités suivantes :

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Maurice LEVALLOIS.